



LE REJET DE LA CERTIFICATION PRIVÉE EN ANGLAIS, c'est aussi grâce à la mobili- sation des équipes de la FSU.

En avril 2020, le ministère de l'Enseignement supérieur décide qu'une certification externe d'anglais sera obligatoire pour obtenir licence, DUT ou BTS. En plus de privilégier le « tout anglais », il annonce que la certification passée au sein des universités publiques proviendra d'une entreprise privée ! Face à une première levée de boucliers, il demandera alors aux universités de passer leur propre marché de certification externe d'anglais.

Attachées au plurilinguisme et donc opposées à une certification en anglais uniquement, ainsi qu'à l'externalisation du travail des enseignants, les équipes du SNESUP-FSU et de nombreuses autres organisations ont réagi et agi : fortes mobilisations des Enseignants chercheurs, enseignants et étudiants sur les campus et recours devant le Conseil d'État porté par 15 associations nationales.

Le 7 juin 2022, le Conseil d'État annulera le décret du ministère, au motif que seuls les établissements accrédités par l'État peuvent délivrer les diplômes nationaux conduisant à l'obtention de grades ou de titres universitaires. Il n'est donc pas possible de subordonner leur obtention à une certification qui fait l'objet d'une évaluation externe.

Parce qu'il n'y a pas de petits combats, les équipes de la FSU peuvent être fières d'avoir contribué à celui-là.

Carole Couégnas

*Commission Administrative
du SNESUP-FSU*



**ENGAGÉ-ES POUR
LE SERVICE PUBLIC**